
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique
sur le territoire de la Municipalité de La Rédemption
par la Régie intermunicipale de traitement des matières
résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis**

Dossier 3211-23-077

Le 16 février 2007

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire de la Municipalité de La Rédemption par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des municipalités régionales de comté (MRC) de La Matapédia et de La Mitis répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-05-01	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2006-05-17	Délivrance de la directive
2006-10-30	Réception de l'étude d'impact
2006-11-16 au 2007-01-19	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-01-29	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-02-15	Réception du document de réponses aux questions et commentaires du 25 janvier 2007

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne l'établissement d'un LET sur le territoire de la Municipalité de La Rédemption dans la MRC de La Mitis. L'initiateur du projet est la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Mitis et de La Matapédia. L'emplacement projeté se situe à environ 19 km de la route 132 sur des terres publiques et privées. Il est à plus d'un kilomètre de la plus proche résidence.

Le projet est planifié pour répondre aux besoins d'enfouissement des matières résiduelles des municipalités des MRC de La Mitis et de La Matapédia, soit environ 39 000 personnes, pour les 25 prochaines années. Le tonnage annuel est estimé à 23 800 tonnes. Actuellement, les municipalités de ces deux MRC enfouissent leurs matières résiduelles dans le lieu d'enfouissement sanitaire de la Municipalité de Padoue (MRC La Mitis). Ce lieu est sur le point d'atteindre sa pleine capacité d'élimination.

Les enjeux majeurs reliés à ce projet concernant la protection des cours d'eau et le transport des matières résiduelles. Le projet prévoit le rejet des eaux de lixiviation traitées du LET dans la rivière Mitis. Cette rivière porte le statut de zec et la pêche au saumon y est pratiquée. Concernant le transport des matières résiduelles, environ 24 passages de camions supplémentaires par jour traverseraient les municipalités de Saint-Jeanne-d'Arc et La Rédemption pour se rendre au LET.

La réalisation du projet est prévue pour le début de l'année 2008. Le coût est estimé à 15,8 M\$.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 30 octobre 2006 au 16 février 2007, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction des études économiques et du soutien;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction des politiques en milieu terrestre;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique
- le ministère des Transports;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS. *Étude d'impact sur l'environnement – Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique – Volume 1 – Rapport principal et annexes 1 et 2*, préparée par les Consultants Enviroconseil inc., 27 octobre 2006, 213 p. et 2 annexes;
- RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS. *Étude d'impact sur l'environnement – Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique – Volume 2 – Annexes 3 à 21*, préparée par les Consultants Enviroconseil inc., 27 octobre 2006, 19 annexes;
- RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS. *Étude d'impact sur l'environnement – Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique – Réponses aux questions et commentaires du 25 janvier 2007*, préparée par les Consultants Enviroconseil inc., 14 février 2007, 59 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 17 mai 2006.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Nancy Bernier, M.Sc. Environnement

Chargée de projet

Service des projets en milieu terrestre